

ETHICS

GROUP

2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen – 31700 BLAGNAC
Tel 05 61 16 38 28 - contact@ethics-group.com
<https://ethics-group.com> SAS au capital de 9 600 500€
RCS Toulouse B 802 930 552 – SIRET 802 930 552 00020

VÉRIFICATION DU STATUT D'ENTREPRISE À MISSION

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
N° 2024_0148_v1

Version du modèle : 2.1

NOM DE L'ENTREPRISE À MISSION

AXONE GROUP
1985 Route de Martina, Château de la
Saurine, 13590 Meyreuil
<https://www.axonegroup.com/>
Mail : f.baronetto@axonegroup.com

OBJET DE L'AVIS

Avis de vérification de la qualité de société à mission

PERIMETRE

AXONE GROUP 925 197 816 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

DATE ET PÉRIODE COUVERTES

AXONE GROUP a modifié ses statuts **le 8 avril 2024** afin d'intégrer l'ensemble des exigences liées à la qualité de société à mission. Ces derniers ont fait l'objet d'une modification **le 16 octobre 2025**.

Le rapport de mission couvre l'exercice **1^{er} janvier 2025 à 31 décembre 2025**

La vérification a eu lieu entre le **1^{er} novembre 2025 et le 5 mars 2026**. L'audit sur site d'AXONE GROUP a eu lieu entre le **18 et 19 février 2026**.

TYPE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION EN CE QUI CONCERNE L'AVIS

Ethics Group, Organisme Tiers Indépendant, accrédité par le COFRAC, selon le référentiel ISO 17029 : 2019, sous le N° 3-1899 à procéder aux vérifications de la déclaration portant sur l'exécution par les sociétés, mutuelles et unions à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux. La portée de l'accréditation et sa validité peuvent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION

ETHICS Group - 2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen – 31700
BLAGNAC - Tél : 05.61.16.38.28 - www.ethics-group.com



Entreprise à Mission

ETHICS
GROUP

 **axone**

CONCLUSIONS

La vérification s'est déroulée dans d'excellentes conditions de sincérité et de transparence. La phase préparatoire impliquant l'échange de nombreux documents a permis de fluidifier et d'orienter l'audit. Des entretiens ont été menés, de nombreux éléments de preuves ont été collectés en amont et durant l'audit, matérialisant l'impact de la mission AXONE GROUP.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie Nature et Etendue des travaux, et des éléments que nous avons collectés, rien n'est venu à notre attention qui remette en cause le respect, par la société, des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné et à la fin de la période couverte par notre vérification.

Il est également à noter qu'aucune circonstance extérieure, à notre connaissance, est susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs n'a été identifiée sur la période couverte.

Les points suivants ont été vérifiés :

o Conformité administrative et légale :

- Les statuts légaux d'AXONE GROUP font mention :
 - d'une raison d'être (art L.210-10 §1)
 - des objectifs sociaux et environnementaux (art L.210-10 §2)
 - des modalités de suivi de l'exécution de la mission (art L.210-10 §3)
- La déclaration du statut d'entreprise à mission au greffe du tribunal de commerce a été réalisée par AXONE GROUP.
- La date du premier audit est conforme à la loi (24 mois maximum après le dépôt des statuts pour une entreprise de moins de 50 salariés).

o La cohérence de la mission entre les objectifs statutaires et opérationnels a pu être démontrée en reconstituant le modèle de mission.

o Le rôle et l'implication du Comité de Mission est conforme à la loi.

o Les résultats rejoignent les objectifs statutaires d'AXONE GROUP suivants :

- Objectif statutaire 1 : « Concevoir, modéliser et promouvoir des solutions industrielles sobres et fondées sur les énergies décarbonées visant à préserver le vivant et ses écosystèmes »
- Objectif statutaire 2 : « Développer la conscience du vivant et des limites planétaires auprès des collaborateurs et partenaires de la Société et ses filiales, afin de diffuser ses pratiques et amplifier son impact »
- Objectif statutaire 3 : « Assurer la pérennité économique de la société et ses filiales tout en mesurant et maximisant l'impact positif de ses projets sur les écosystèmes, et en alignant ses choix de missions avec son ADN »
- Objectif statutaire 4 : « Faire progresser la Société et son écosystème par la culture d'un esprit pionnier et collaboratif au quotidien »

Le fait que, rien n'est venu à notre attention qui laisserait penser que l'entité n'ait pas mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code du commerce et inscrit dans ses statuts. De même, rien n'est venu à notre attention qui laisserait penser que la mission ne serait pas alignée avec le modèle d'affaire de l'entité.

S'agissant des objectifs statutaire 1, 2 et 4, aucun élément recueilli ne remet en cause le fait qu'AXONE GROUP respecte à ce stade ces objectifs.

S'agissant de l'objectif statutaire 3, AXONE GROUP a décidé de décaler la réalisation de l'objectif opérationnel 3.2 à 2026 pour garantir la stabilité de l'entreprise. En conséquence, sans constituer un manquement car les moyens engagés sur la réalisation de l'objectif opérationnel 3.1 apparaissent réels et cohérents, nous sommes dans une situation d'impossibilité de conclure.

Par conséquent, sous réserve des limitations décrits relatives à l'objectif statutaire 3, aucun élément recueilli ne remet en cause le fait qu'AXONE GROUP respecte à ce stade tous les objectifs sociaux et environnementaux, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les axes de travail futurs pour l'entité :

- o A ce stade de maturité, poursuivre une réflexion sur l'évolution des Objectifs Opérationnels pour assurer leurs adaptabilités et la pérennité de la mission en évolution d'AXONE GROUP
- o A ce stade de maturité, un travail de fond est à effectuer concernant la définition des indicateurs de suivi de la mission et leur exploitation / objectivation dans le cadre du pilotage de la mission. Une trajectoire moyen/long terme de ces indicateurs devrait être décrite afin de refléter l'ambition d'AXONE GROUP et d'améliorer le pilotage de la mission. Il serait également intéressant de les inclure dans des rituels existants afin de renforcer le pilotage de la mission et permettre ainsi au modèle de mission de devenir un outil de pilotage stratégique d'AXONE GROUP. La définition des cibles devrait trouver un équilibre entre l'ambition de l'entreprise, sa capacité à réaliser les objectifs et les risques associés.
- o A ce stade de maturité, de manière globale, les indicateurs ne sont pas orientés vers l'impact réel de la mission. Il serait intéressant d'initier un travail sur ce sujet afin de matérialiser l'impact de la mission d'AXONE GROUP.

Nous notons également les points forts significatifs suivant :

- o Le dirigeant de l'entreprise porte le projet Société à Mission avec conviction. Cette conviction est partagée par les Managers de Mission qui sont directement et régulièrement impliqués dans la réalisation de la mission.
- o Le Comité de Mission est composé de parties prenantes expérimentées provenant d'une variété de secteurs avec des compétences complémentaires. Ils se réunissent régulièrement et s'engagent pleinement dans la construction de la mission et le suivi des objectifs de l'entreprise.
- o Concernant la communication externe, la société rayonne de manière positive avec les articles et publications impactantes.
- o L'équipe interne d'AXONE GROUP est pleinement mobilisée sur les initiatives associées avec l'initiative Société à Mission (exemple Green Lanterns)

PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au fonctionnement de l'entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport de mission.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à l'entité :

- o De constituer a minima un Comité de Mission chargé d'établir annuellement un rapport ;
- o De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- o De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport de mission ;
- o De mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- o D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission. Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TEXTES APPLICABLES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et de la norme ISO 17029. Nous avons suivi le Programme de vérification 2024-0148 transmis à AXONE GROUP.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance et notre impartialité vis-à-vis d'AXONE GROUP a été validée via un entretien interne lors de la phase de pré-engagement.

Conformément à la norme ISO 17029, cet avis a fait l'objet d'une revue par une personne qui n'est pas intervenue sur activités de planification et de vérification. Cette revue a confirmé :

- que toutes les activités de vérification ont été réalisées conformément à l'accord passé et au programme
- que les preuves venant en appui de la décision sont suffisantes et appropriées
- que les constats significatifs ont été identifiés et documentés

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 1^{er} novembre 2025 et le 5 mars 2026 sur une durée totale d'intervention d'une semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Le choix des rencontres et entretiens a suivi un échantillonnage significatif et pertinent à savoir :

- **22%** Direction/fonction management
- **33%** Fonction opérationnel
- **12%** Fonction support
- **33%** Clients / Partenaires

Cet échantillonnage « 360° » a permis de recueillir et de recouper de nombreuses informations permettant d'évaluer l'appropriation et l'impact de la mission d'AXONE GROUP.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité d'AXONE GROUP, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- o D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- o D'autre part, l'exécution de ces objectifs. Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

o Nous avons collecté **un ensemble documentaire complet mis à disposition par AXONE GROUP comprenant :**

- Extrait KBIS au 19/01/2026
- Statuts légaux mis à jour au 16/10/2025
- Rapport de mission 2025
- Preuves d'impact positif de la mission au travers de différentes documentations
- Preuves relatives à la co-construction de la raison d'être AXONE GROUP

Toutes les informations requises ont été mises à disposition en amont ou en séance durant la vérification.

o Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées
- la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels, de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental. Nous avons vérifié, par échantillonnage, si les objectifs opérationnels ont été atteints par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

o Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport de mission ;

o Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du Comité de Mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

o Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

o Nous avons vérifié la présence dans le rapport de mission d'actions cohérentes avec les objectifs opérationnels ;

o Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;

o Nous avons vérifié la fiabilité par échantillonnage de ces objectifs opérationnels et, notamment nous avons :

- vérifié que ces objectifs opérationnels couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- apprécié la cohérence d'ensemble du rapport de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

o Les données et informations venant en appui de la déclaration étaient de nature historique.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Cet avis doit être publié sur le site internet de la société AXONE GROUP pour une durée de 5 ans.
Pour rappel, à la suite du premier audit, le cycle de vérification est le suivant :

- Entreprise de moins de 50 salariés : tous les 3 ans
- Entreprise de plus de 50 salariés : tous les 2 ans

Fait à BLAGNAC, le 05/03/2026

Représentant de l'**Organisme Tiers
Indépendant ETHICS GROUP**



Thierry PEDELOUP